

SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

LE SDJES 89

N° 4 / Janvier 2025



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

Edito

PAR VALÉRIE GABARD

Ensemble pour une année de réussites collectives !

Alors que nous tournons la page de 2024, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'engagement de chacun d'entre vous. Vos efforts et votre créativité ont permis de concrétiser des projets au service de notre jeunesse et de notre territoire.

Merci à toutes et tous.

Le SDJES 89 reste à vos côtés pour accompagner vos initiatives et renforcer les partenariats qui font notre force collective. Ensemble, nous avons surmonté des défis et posé les bases d'une collaboration durable.

2025 s'annonce pleine de perspectives : promouvoir l'éducation, le sport pour tous, l'engagement citoyen et l'innovation. Chaque talent et chaque action sont essentiels pour bâtir un avenir plus inclusif et solidaire.

Mobilisons nos énergies, partageons nos idées et travaillons ensemble pour faire rayonner nos projets.

Meilleurs vœux à chacune et chacun pour une année de succès, de collaborations enrichissantes et d'épanouissement personnel.

Faisons de 2025 une année de réussite et de partage !



Projet interculturel en partenariat avec UFOLEP

PAR FATOUMATA DIALLO



Dans le cadre de la continuité éducative et de la promotion de l'interculturalité, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 89) organise en partenariat avec l'UFOLEP 89, une rencontre entre les jeunes des accueils collectifs de mineurs et les jeunes- primo-arrivants de l'Yonne. Cette rencontre vise à promouvoir et favoriser l'interculturalité des jeunes icaunais à travers des ateliers interactifs et des échanges culturels.

Ces rencontres s'adressent aux jeunes de 8/17 ans accueillis en ACM ainsi qu'aux jeunes primo arrivant sur le département et aux encadrants des ACM de l'Yonne.

Cette rencontre aura lieu le :
-4 mars 2025 à SENS pour les structures du nord du département au complexe sportif Roger Breton, 78 Rue René Binet de Sens,
-6 mars 2025 à AUXERRE pour les structures du sud du département au Complexe Sportif René Yves Aubin, 201 Bd de Montois à Auxerre.

C'est sur inscription !

CAEPMNS : Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur

PAR ERIC FREMION

La formation vise à assurer le maintien des connaissances ainsi que l'acquisition de nouvelles liées à l'évolution de la profession de MNS. Les Maîtres-nageurs sauveteurs titulaires du BESAN ou du BBPAAN sont tenus de faire un recyclage tous les 5 ans.

Si le CREPS de Dijon est l'organisme de formation : inscription, gestion du budget, le SDJES de l'Yonne est l'organisateur de la session de 3 jours.

Au programme :

- Révisions des techniques de sauvetage dans l'eau
- Mises à jour des connaissances de sauvetage et accidents
- Etudes de cas rencontrés dans la pratique de la surveillance
- La natation scolaire par l'approche de l'aisance aquatique (4 à 6 ans)
- Des sujets professionnels : le POSS, le travail et la surveillance en équipe, les analyses de l'eau.
- Des sujets transversaux au métier d'éducateur : la laïcité , la lutte contre les agressions sexuelles et sexistes et le sport santé.

Bilan du Pass'sport dans l'Yonne

PAR CORINNE PINTENO



Favorisez l'accès à votre structure sportive pour les jeunes de 6 à 30 ans.

Cette aide de l'état de 50 €, déductible du coût de l'inscription en association sportive ou en salle de sport, a connu une progression de 18% de bénéficiaires au regard de l'année 2023.

Ainsi, 590 structures de toute la France ont accueilli à un coût modéré près de 8 300 jeunes Icaunais âgés de 6 à 30 ans. Ce sont donc 23% des jeunes éligibles au dispositif qui ont utilisé leur droit au Pass'sport en 2024.

Contact : conseillère d'animation sportive

Corinne PINTENO : 07-85-09-55-58

corinne.pinteno@ac-dijon.fr

La session de Migennes s'est déroulée du 13 au 15 novembre 2024 avec 8 stagiaires. Merci à la communauté de communes pour la mise à disposition des installations.



La CAEPMNS se déroule en 2 épreuves :

- La réalisation d'un 300 m en nage ventrale
- Un parcours de sauvetage : récupération d'un mannequin et évolution dans l'eau sur 30 m, sauvetage d'une victime et faire un bilan permettant de sauver la personne.

En cas de réussite le MNS recevra une attestation de réussite délivrée par la DRAJES valable 5 ans. Cette attestation devra être insérée dans le dossier de la carte professionnelle.

Contact : conseiller d'animation sportive

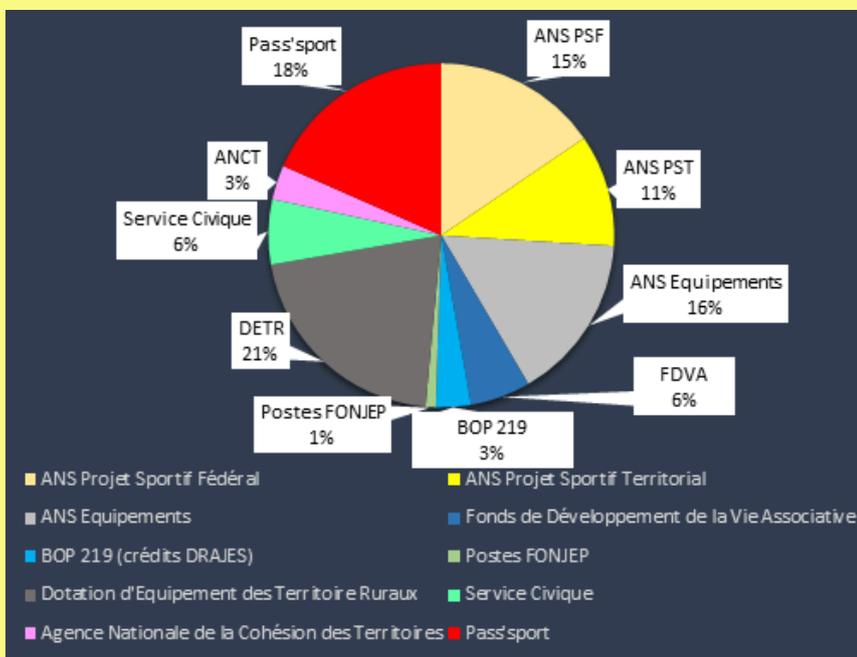
Eric FREMION : 06-40-82-97-13

eric.fremion@ac-dijon.fr

Aides directes et indirectes de l'Etat en 2024 coté SPORT

PAR CORINNE PINTENO

En 2024, 2 239 809€ ont été apportés au mouvement sportif de l'Yonne via les différents services de l'état et les agences nationales (les aides à l'apprentissage ne sont pas comptabilisées).



Héritage des JOP : Vive le parasport !

PAR QUENTIN DUFRERNEZ

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le SDJES souhaite encourager, dans le département, le développement du parasport, qui regroupe l'ensemble des disciplines sportives adaptées aux personnes en situation de handicap. Cette pratique contribue non seulement à rendre le sport accessible à tous, mais aussi à promouvoir l'inclusion, la diversité et la solidarité au sein des clubs et sections sportives.

Pour se faire l'ensemble des clubs de l'Yonne ont été sollicités pour établir un état des lieux de la pratique parasportive. Les résultats permettront de proposer un accompagnement adapté aux besoins de chacun et viseront la construction d'un avenir sportif inclusif pour tous.

Les objectifs du "plan héritage" au national :

- Augmentation du nombre de pratiquants :
 - Inciter davantage de personnes en situation de handicap à pratiquer un sport, qu'il soit compétitif ou de loisir.
- Inclusion et sensibilisation :
 - Promouvoir le parasport auprès du grand public pour changer le regard sur le handicap.
 - Favoriser les pratiques sportives partagées entre valides et non-valides.
- Développement des infrastructures :
 - Accélérer la mise en conformité des équipements sportifs avec les normes d'accessibilité.
 - Création ou rénovation de structures inclusives dans tout le pays, notamment dans les zones rurales.
- Soutien aux athlètes :
 - Renforcer les moyens financiers et logistiques pour les athlètes paralympiques, afin de maintenir la France parmi les meilleures nations mondiales.



Quentin DUFRERNEZ : 06 17 97 63 45
quentin.dufernez@ac-dijon.fr



Les violences sexuelles et sexistes (VSS)

PAR VINCENT VON-PINE

Les structures éducatives, sportives et d'animation doivent redoubler de vigilance face aux Violences Sexuelles et Sexistes (VSS), qui peuvent survenir dans des contextes variés : vestiaires, déplacements, stages ou encore soirées festives. Ces situations, parfois amplifiées par l'usage des réseaux sociaux ou la consommation de substances comme l'alcool, peuvent fragiliser les individus concernés.

Ces violences, souvent silencieuses, engendrent des souffrances profondes, difficiles à exprimer pour les victimes. Un changement brusque dans le comportement d'une personne – repli sur soi ou excès – peut être un signe d'alerte. Les adultes responsables doivent donc être attentifs et faire preuve de discernement pour identifier ces indices et agir avec discernement.

Être en capacité de repérer une détresse, qu'elle soit liée à une discrimination, un mal-être ou une situation de maltraitance, est un enjeu crucial. Cela implique une formation adaptée et un accompagnement des équipes pour développer une culture de la prévention et de la protection.

Le SDJES89 est engagé pour sensibiliser et accompagner les professionnels.

Ensemble, agissons pour offrir aux jeunes des environnements sûrs et bienveillants.

Quelques chiffres : 150 000 enfants victimes / an - 1 viol sur mineur toutes les heures - 22736 dépôts de plaintes en 2019 - 81% des violences sexuelles débutent avant 18 ans

www.jeunes.gouv.fr/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles

<https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence>

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes CRIP :
8h30/12h 13h30/17h30 tl : 03 86 72 84 60

crip89@yonne.fr

signal-sports@sports.gouv.fr



Enfance
en danger



Prévention
suicide



Cyber
harcèlement

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif

PAR CÉLINE ATZORI



PROMOTION 2024. Si tous n'ont pas pu se libérer jeudi soir, 16 femmes et 18 hommes ont été distingués cette année. PHOTO M. BOISJOT

Elle est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service du champ associatif en général :

les colonies de vacances, les œuvres de plein air, les activités de loisirs social, de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général : santé, loisirs, culture, environnement, action humanitaire, éducation/citoyenneté, défense des droits.

Cette médaille est décernée deux fois par an, le 1er janvier et le 14 juillet, par arrêté préfectoral pour la médaille de bronze (après avis de la commission départementale), et par arrêté du ministère pour les médailles d'argent et d'or.

Les modalités d'attribution de la médaille comportent 3 échelons :

- Médaille de bronze : 6 années d'ancienneté.
- Médaille d'argent : 10 années d'ancienneté (être titulaire de la médaille de bronze).
- Médaille d'or : 15 années d'ancienneté (être titulaire de la médaille d'argent).

Pour accéder au grade supérieur, il convient de faire valoir de la régularité dans l'investissement, des titres et fonctions nouvelles ou de nouvelles actions conduites sous des titres et qualités déjà exprimées.

N'hésitez pas à faire remonter au SDJES toutes personnes que vous souhaiteriez voir mise à l'honneur par cette récompense et pour respecter la parité, il serait souhaitable de privilégier les propositions féminines qui sont largement minoritaires.

Contact :

Céline ATZORI : 06 70 86 67 38
celine.atzori@ac-dijon.fr



FDVA 2

PAR HELENE BARON

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE 2025

Innovation

Fonctionnement

La campagne de subvention FDVA 2025 a débuté le 2 janvier et se prolonge jusqu'au 24 février 2025 à midi.

Elle est destinée à toutes les associations, tous secteurs confondus et sans condition d'agrément.

L'État contribue au développement de la vie associative en soutenant soit l'activité globale de votre association, soit ses projets innovants. La demande se fait en ligne via votre "Compte Asso" sans attendre la date limite afin de vous assurer de la recevabilité de votre dossier.

Un accompagnement est organisé par la Ligue de l'Enseignement (tous domaines) au 07-62-29-02-03 et par le comité départemental olympique sportif (pour le sport) au 03-86-52-12-44 jusqu'au 7 février.

Contact : Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

Hélène BARON : 07 86 53 98 18
ce.sdjes89.fdva@ac-dijon.fr

<https://www.ac-dijon.fr/note-de-cadrage-fdva-2-2025-130996>

le label GUID'ASSO

PAR HELENE BARON



Guid'Asso
Réseau national d'appui

Vous êtes une association ou une collectivité. Vous accompagnez régulièrement des bénévoles ou des associations.

Pour en savoir plus sur Guid'Asso, prenez contact avec le SDJES.

La réserve civique

PAR MARYLINE BROSSARD-DUBOIS

L'engagement civique, c'est le contraire de
chacun pour soi

**Je Veux
Aider**
.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE



« Je Veux Aider » : Une Plate-forme de bénévolat dans tous les domaines de l'intérêt général.

Dans un monde où l'entraide et la solidarité prennent une place de plus en plus importante, la plateforme « Je Veux Aider » a été conçue pour faciliter la mise en relation entre bénévoles et organisations à but non lucratif (associations, collectivités territoriales et structures publiques).

Que vous soyez étudiant, retraité, ou simplement en quête d'une nouvelle expérience enrichissante, la plateforme vous permet de trouver des missions qui correspondent à vos compétences et à vos disponibilités. En quelques clics, vous pouvez explorer une variété de projets allant de l'aide aux personnes âgées à la protection de l'environnement, en passant par le soutien aux enfants en difficultés.

Que vous ayez quelques heures à offrir ou que vous souhaitez vous engager sur le long terme, cette plateforme est une porte ouverte vers des expériences enrichissantes et des rencontres inoubliables.

Contact : [Cheffe de projet SNU](#)

Maryline DUBOIS-BROSSARD 06-09-99-52-71

maryline.brossard-dubois@ac-dijon.fr



Contact : [Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse](#)

Ophélie DENIZOT 06-31-82-61-67

ophelie.denizot@ac-dijon.fr

Le service civique séduit les DRH et devient un plus sur le marché du travail

PAR OPHELIE DENIZOT



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

L'édition 2024 du baromètre de l'agence du service civique vient d'être publiée : Le service civique a un impact positif sur l'employabilité des jeunes.

Ce baromètre démontre bien la double valeur du service civique : une expérience d'engagement citoyen qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences précieuses pour leur future vie professionnelle.

- 👉 69% des recruteurs considèrent qu'une mission de service civique est un vrai plus sur un CV
- 👉 94% des DRH ayant recruté un volontaire en sont satisfaits
- 👉 27% des DRH ont déjà fait le choix d'embaucher un ancien volontaire

Ces données montrent que le service civique est plus qu'une césure ou un engagement citoyen. Il devient un véritable tremplin professionnel en développant des compétences précieuses comme l'autonomie, l'esprit d'équipe et la gestion de projet.

Pour incarner les missions sur la plateforme, le compte est animé par un réseau de contributeurs constitué d'actuels et d'anciens volontaires.

C'est sur TikTok [@servicecivique](#) !

Les volontaires intéressés pour partager leur expérience peuvent contacter Madame Lucie BAHU de l'agence du Service Civique par mail à lucie.bahu@service-civique.gouv.fr



Passez à l'action avec le BAFA en 2025

PAR ÉVELYNE SERVILLE 06-08-51-02-26
ET OPHELIE DENIZOT



Trois jurys BAFA se sont réunis en 2024 dans notre département, et 160 jeunes ont décroché ce précieux diplôme qui ouvre les portes de l'animation !

Le BAFA, qu'est-ce que c'est ?

C'est le diplôme non professionnel de référence pour encadrer enfants et adolescents dans les centres de loisirs, colonies de vacances ou séjours scouts. Idéal pour les jeunes qui veulent se lancer dans l'aventure de l'animation, il est accessible dès 16 ans révolus (le jour de la première session). Bon à savoir : vous pouvez créer votre dossier administratif 3 mois avant votre 16ème anniversaire !

Prêts à vous lancer ?

➡ Rendez-vous sur : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

Prenez l'initiative ou accompagnez les jeunes à franchir leur premier pas vers une aventure pleine de découvertes et de partage !

La plateforme, entièrement relookée en septembre 2024, facilite vos démarches :

- Choisissez vos sessions en un clic ! Accès rapide à toutes les formations disponibles : grand jeu, chant, surveillance baignade... Composez votre BAFA à votre image !
- Un parcours simplifié ! Depuis votre compte, suivez vos étapes, restez en contact avec les formateurs et échangez avec les services de l'État.

Grande nouveauté 2024 : la coopération franco-belge !

Vous êtes titulaire du Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV) de la Communauté française de Belgique ? Bonne nouvelle : ce diplôme est désormais reconnu équivalent au BAFA en France grâce à l'arrêté du 20 juin 2024.

Vous pouvez enregistrer cette équivalence directement via la téléprocédure TAM.

Toutes les infos ici : <https://www.jeunes.gouv.fr/l-equivalence-entre-le-bafa-et-le-brevet-d-animateur-de-centres-de-vacances-de-la-communaute-2515>

Développement du label "Infos Jeunes" dans l'Yonne

PAR HÉLÈNE BARON

Mardi 18 décembre, le réseau des acteurs jeunesse de l'Yonne s'est retrouvé autour du dispositif "Infos Jeunes". L'occasion de faire un point sur l'histoire de l'IJ, un label qui date de 1968.

Le CRIJ, le centre régional a fait une présentation des leviers possibles de l'information jeunesse au service des politiques jeunesse des collectivités et des associations.

Mme ROUX-AMRANE, maire adjointe de Montceau les mines a mis en lumière l'importance du maillage territorial des structures IJ en lien avec la réalité des besoins des jeunes et de ceux qui les accompagnent.



info BFC
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

IJ box
L'InfoJeunesse à 360



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Contact : [Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse](mailto:helene.baron@ac-dijon.fr)

Hélène BARON 07 86 53 98 18

helene.baron@ac-dijon.fr